



Energie moins chère ensemble :

La mobilisation des Seine et Marnais doit payer !

À peine 3 semaines après le lancement de la campagne « Energie moins chère ensemble », l'UFC-Que Choisir Seine et Marne EST se félicite de l'inscription de déjà plus de 160 000 consommateurs au plan national, dont 3419 dans le département. Alors qu'une prochaine hausse du tarif réglementé de l'électricité se profile en août, que le tarif réglementé du gaz doit disparaître avec le projet de loi « Energie », et que les consommateurs déjà au marché libre peuvent aussi bénéficier de l'opération, l'UFC-Que Choisir Seine et Marne EST appelle tous les Seine et Marnais, abonnés au gaz naturel et/ou à l'électricité, à poursuivre la mobilisation en s'inscrivant gratuitement sur www.choisirensemble.fr ou auprès de l'association locale.

Déjà 3419 Seine et Marnais inscrits et plusieurs fournisseurs en course!

Sur les 160 000 consommateurs déjà inscrits au niveau national, 3419 habitent notre département et sont majoritairement aux tarifs réglementés de vente. Au-delà des consommateurs, cette campagne suscite l'intérêt des fournisseurs... Plusieurs fournisseurs nationaux ont ainsi renvoyé le cahier des charges et participeront, le 10 septembre, si tous les prérequis sont remplis (ex : contrat et parcours réclamations respectant les conditions imposées dans le cahier des charges) à des enchères inversées (le moins disant l'emporte) pour chaque lot : gaz ; électricité classique, électricité « soutien aux petits producteurs de renouvelable »

Des offres à prix fixes 2 ans pour une plus grande prévisibilité des tarifs

Répondant à l'attente des consommateurs, la campagne propose cette année encore des offres « gaz » et « électricité » à prix fixes 2 ans pour une plus grande prévisibilité des tarifs et des économies durables. Il faut en effet rappeler que le tarif réglementé du gaz change tous les mois, avec des baisses et des hausses brutales, que le tarif réglementé d'électricité a connu une hausse historique de 6% au 1^{er} juin avant une possible prochaine hausse en août. A l'issue des deux ans, le cahier des charges prévoit également que le fournisseur lauréat ne puisse proposer une offre moins attractive que sa meilleure offre de marché pour éviter tout coup de bambou tarifaire.

Un lot « soutien aux petits producteurs de renouvelable »

Soucieuse d'encourager l'investissement dans les petits sites de production d'électricité renouvelable et une consommation responsable, l'UFC-Que Choisir a reconduit le lot « petits producteurs ». L'électricité de ce lot doit provenir majoritairement (70 %) de petits sites de production d'énergie renouvelable situés en France, étant entendu qu'un audit sera réalisé aux fins de vérifier la réalité de l'approvisionnement. Compte tenu de ses caractéristiques, le bénéfice de cette offre (à prix fixe 1 an), ouverte à l'ensemble des inscrits, est limité aux 40 000 premières personnes qui souhaiteront y souscrire.

L'ensemble des offres propose en outre une sécurité juridique renforcée aux souscripteurs à travers avec un contrat sûr, reprenant les conditions imposées par l'association aux fournisseurs, et l'implication de la Fédération UFC-Que Choisir dans le traitement des éventuelles réclamations.

Décidée à ce que le pouvoir de marché des consommateurs fasse encore ses preuves cette année, l'UFC Que Choisir Seine et Marne EST invite donc l'ensemble des Seine et Marnais abonnés à l'électricité et/ou gaz à s'inscrire gratuitement et sans engagement jusqu'au 9 septembre inclus pour pouvoir bénéficier de cette campagne¹ ou auprès de l'association locale UFC Que Choisir Seine et Marne Est, 22 rue du Palais de Justice, 77120 COULOMMIERS:

L'équipe UFC QUE CHOISIR Seine et Marne EST

¹ Les offres personnalisées, issues des enchères inversées, seront adressées aux inscrits, à partir du 16 octobre, et ils seront libres de souscrire ou non. Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros TTC sera demandée aux souscripteurs pour une énergie et 14 euros TTC pour les deux énergies (participation réduite respectivement à 5 et 8 euros TTC pour les adhérents ou abonnés aux publications de l'UFC-Que Choisir, au jour de leur inscription).